



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY 2026

2nd concours interne MAYOTTE

JUIN 2026

CRPE 2026



1. Présentation générale du concours

La session 2026 du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles à Mayotte met en évidence que la réussite au concours repose à la fois sur la maîtrise des connaissances attendues et sur la capacité des candidats à adopter une posture professionnelle conforme aux exigences du métier. Les données statistiques font apparaître un seuil d'admissibilité fixé à 8/20 et un seuil d'admission fixé à 10/20. Le concours permet ainsi d'identifier les candidats capables de mobiliser des savoirs disciplinaires, d'analyser des situations professionnelles et de s'exprimer avec clarté et précision, à l'écrit comme à l'oral.

Tableau 1 – Répartition des inscrits par genre

Genre	Inscrits	%
Hommes	33	22,6 %
Femmes	113	77,4 %

Tableau 2 – Principaux indicateurs de la session 2026

Indicateur	Valeur	Taux
Total inscrits	146	
Présents	84	57,5 %
Absents	62	42,5 %
Éliminés	5	3,4 %
Admissibles	75	89,3 %
Admis	50	59,5 %
Liste complémentaire	20	23,8 %

Le nombre significatif d'absents indique qu'une partie des candidats inscrits ne s'engage pas jusqu'au terme du processus de concours. L'inscription doit donc s'accompagner d'une préparation régulière, progressive et structurée. Le taux élevé d'admissibles parmi les présents confirme que les épreuves écrites sont accessibles aux candidats ayant acquis les attendus méthodologiques et disciplinaires. L'écart observé entre le nombre d'admissibles et le nombre d'admis souligne, en revanche, le caractère déterminant des épreuves orales, qui requièrent une organisation rigoureuse de la pensée, une justification argumentée des choix et une posture professionnelle adaptée aux attentes du jury.

2. Épreuves d'admissibilité

2.1 Épreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : 4 heures dont 30 minutes pour la première partie.

L'épreuve comporte trois parties :

- Première partie : compréhension orale d'un texte didactique. Cette partie vise à *évaluer la capacité du candidat à s'approprier le sens d'un texte lu* par l'écoute et la prise de notes. Après l'audition d'un texte lu successivement par deux personnes, le candidat répond à une série de questions présentées sous forme de questionnaire à choix multiples.
- Deuxième partie : compréhension écrite et rédaction. Cette partie vise à *évaluer la capacité du candidat à produire une réponse construite et rédigée* à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires dans le domaine des sciences humaines.
- Troisième partie : connaissance de la langue et approche didactique du français à partir de l'analyse de productions d'élèves. Cette partie vise à *évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires* en grammaire, orthographe, lexique et système phonologique.

L'épreuve est notée sur 40 points (Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire).

- 8 pour la première partie,
- 12 pour la deuxième partie,
- 14 pour la troisième partie,
- 6 points permettant d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Le jury apprécie la capacité du candidat à comprendre un texte, à élaborer une réponse organisée, à maîtriser les savoirs linguistiques fondamentaux et à analyser des supports d'enseignement dans une perspective didactique.

2.2 Épreuve écrite de mathématiques, sciences et technologie

Durée de l'épreuve : 4 heures

L'épreuve comporte trois parties :

- Première partie : résolution d'un problème complexe. Il s'agit d'apprécier particulièrement la *capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile*.
- Deuxième partie : résolution d'exercice, compréhension écrite et rédaction. Ces exercices pourront être proposés *sous forme de questions* (à choix multiples, à réponse construite...)
- Troisième partie : approche didactique des mathématiques à partir de *l'analyse de productions d'élèves*.

L'épreuve est notée sur 40 points (Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire).

- 10 pour la première partie ;
- 12 pour la deuxième partie ;
- 14 pour la troisième partie ;
- 4 points pour la qualité syntaxique et la qualité écrite.

Le jury attend du candidat qu'il sache rechercher l'information utile, raisonner, maîtriser des notions clés en mathématiques et expliciter sa démarche.

Tableau 3 – Résultats aux épreuves écrites d’admissibilité

Épreuve	Barème	Moyenne	% du barème	Note min.	Note max.
Français	40	20,71	51,8 %	11,75	34,50
Mathématiques et Sciences	40	19,01	47,5 %	10,25	36,50

L’analyse de ces résultats conduit à rappeler que les candidats ne peuvent négliger aucune épreuve. Les moyennes, globalement proches de la moitié du barème, confirment la nécessité d’une préparation équilibrée, articulant maîtrise disciplinaire et posture professionnelle.

3. Épreuves d’admission

3.1 Mise en situation professionnelle

Cette épreuve prend appui sur un dossier et comprend un temps de préparation, un exposé puis un entretien avec le jury. Elle permet d’apprécier la capacité du candidat à analyser une situation professionnelle, à construire une problématique, à organiser son propos et à mobiliser des connaissances pédagogiques, didactiques et institutionnelles pertinentes.

3.2 Étude de cas : système éducatif, éthique et valeurs de la République

L’étude de cas vise à évaluer la connaissance du système éducatif français, des spécificités du territoire de Mayotte, de l’école primaire et des valeurs de la République. Le candidat doit montrer qu’il se situe comme futur agent du service public d’éducation, responsable, capable d’agir au sein d’une communauté éducative et de répondre à une situation professionnelle ordinaire de manière adaptée.

Tableau 4 – Résultats aux épreuves orales d’admission

Épreuve	Barème	Moyenne	% du barème	Note min.	Note max.
Mise en situation	50	25,56	51,1 %	7,50	50,00
Étude de cas	50	27,35	54,7 %	8,00	50,00
Épreuve optionnelle	20	11,30	56,5 %	4,00	19,00

3.3 Épreuve optionnelle : langue vivante étrangère ou EPS

L’épreuve au choix doit faire l’objet d’une décision réfléchie et argumentée. En langue vivante étrangère, le jury attend un niveau linguistique solide, une capacité d’interaction et une projection pédagogique pertinente. **En EPS, les candidats doivent maîtriser l’activité choisie, connaître les attendus de la prestation physique ou artistique et établir des liens explicites avec l’enseignement de l’EPS à l’école primaire.**

Tableau 5 – Répartition des candidats selon l'épreuve optionnelle choisie

Épreuve	Hommes	Femmes	Total	%
Danse	6	50	56	19,2 %
Espagnol	10	58	68	23,3 %
Arabe	8	2	10	3,4 %
Anglais	24	74	98	33,6 %
Course 1500 m	18	42	60	20,5 %

La répartition des choix d'option montre que certaines épreuves sont davantage retenues par les candidats. Toutefois, ce choix doit être fondé sur les compétences effectives du candidat, son niveau de préparation et sa capacité à répondre aux attendus spécifiques de l'épreuve, et non sur la perception supposée de son accessibilité.

4. Constats du jury

Les constats formulés par le jury constituent des repères essentiels pour organiser la préparation des candidats. Ils mettent notamment en évidence une connaissance souvent insuffisante des attendus des épreuves écrites, ce qui peut fragiliser la démarche du candidat dès le début du concours.

A l'oral, la formulation de la problématique reste un point de vigilance majeur : elle est souvent **absente**, trop générale ou trop peu reliée aux documents proposés. Or, les documents servant de support ne doivent pas être abordés comme de simples supports à résumer. Ils doivent au contraire être analysés, mis en relation et utilisés pour construire une réflexion professionnelle structurée, capable de répondre à une situation concrète.

Le jury rappelle l'importance de mobiliser des **références institutionnelles solides**, comme les programmes, le socle commun, les guides fondamentaux et les ressources Eduscol. Ces références ne doivent pas être citées de manière décorative, mais servir à éclairer les choix pédagogiques et didactiques du candidat, dans l'ensemble des épreuves.

Les notions pédagogiques et didactiques gagneraient à être contextualisées et reliées à des gestes d'enseignement réellement observables en classe.

La connaissance du premier degré et du contexte mahorais constitue, à ce titre, un appui indispensable. Elle permet de construire des réponses adaptées aux réalités du territoire, aux besoins des élèves et aux conditions concrètes d'exercice du métier.

Enfin, la qualité de la langue, à l'écrit comme à l'oral, demeure un critère d'évaluation déterminant.

Un propos clair, précis et organisé contribue à rendre lisible le raisonnement du candidat et à mettre en évidence la construction d'une pensée professionnelle.

Les candidats les plus solides se distinguent ainsi par leur capacité à articuler les références, l'analyse des situations et des exemples concrets issus de la classe. Leur réussite repose moins sur l'accumulation de connaissances que sur la cohérence de leur raisonnement et la justesse de leur posture professionnelle.

5. Attendus transversaux

Pour réussir, les candidats doivent d'abord maîtriser une langue française claire, précise et adaptée à une situation professionnelle. Cette exigence concerne aussi bien l'écrit que l'oral, car la qualité de l'expression permet de rendre la pensée plus lisible et plus convaincante.

Ils doivent également apprendre à lire rapidement un dossier, à repérer les informations utiles et à les organiser dans une réponse construite. Cette capacité d'analyse est indispensable pour éviter la simple reprise des documents et construire un propos réellement professionnel.

La formulation d'une problématique explicite constitue un autre attendu essentiel. Elle doit guider l'ensemble de l'exposé et permettre au candidat de répondre progressivement à une question professionnelle clairement identifiée.

Pour cela, il est nécessaire de construire un plan cohérent, comprenant une introduction, des transitions et une conclusion. L'organisation du propos aide le jury à suivre le raisonnement et montre la capacité du candidat à structurer sa pensée.

Les références institutionnelles doivent être mobilisées de manière pertinente et correctement comprises. Elles permettent d'appuyer l'analyse, d'éclairer les choix pédagogiques et de situer la réponse dans le cadre attendu par l'école de la République.

Ces connaissances ne prennent toutefois tout leur sens que si elles sont reliées à des gestes professionnels et à des situations concrètes de classe. Le candidat doit être capable de montrer comment ses choix peuvent se traduire dans la pratique quotidienne de l'enseignement.

La posture professionnelle attendue repose enfin sur la responsabilité, l'éthique, la laïcité et l'engagement dans le service public. Le candidat doit montrer qu'il comprend les valeurs qui fondent l'action de l'école et qu'il sait les traduire dans des décisions adaptées.

Cette posture suppose également une bonne connaissance de l'école primaire et des spécificités du territoire de Mayotte. Prendre en compte les réalités locales permet de proposer des réponses plus justes, plus concrètes et mieux adaptées aux besoins des élèves.

6. Conseils sur l'organisation de la préparation

L'organisation de la préparation suppose, en premier lieu, une lecture attentive des textes réglementaires et des rapports de jury. Ces documents permettent d'identifier les critères d'évaluation, les attendus propres à chaque épreuve et les points de vigilance régulièrement soulignés par le jury.

À partir de ces lectures, le candidat peut élaborer des fiches synthétiques sur les programmes, les cycles, le socle commun et les principales ressources institutionnelles. Ces fiches doivent l'aider à mémoriser les repères essentiels, mais aussi à les mobiliser dans une réflexion professionnelle.

Il est également important de s'entraîner régulièrement à analyser des dossiers en temps limité. Cet entraînement permet de gagner en efficacité, de sélectionner les informations pertinentes et de construire une réponse organisée sans se laisser submerger par la quantité de documents.

La préparation doit aussi conduire à constituer progressivement une banque d'exemples concrets. Les situations liées à la différenciation, à l'évaluation, à l'inclusion, au climat scolaire, à la laïcité ou aux relations avec les familles peuvent ainsi être mobilisées pour illustrer les réponses et montrer une compréhension réelle du métier.

Pour progresser à l'oral, le candidat gagne à s'entraîner régulièrement à présenter un plan clair, à gérer son temps de parole et à répondre précisément aux questions. Ces exercices développent la clarté du propos, la maîtrise du temps et la capacité à adapter sa réponse aux attentes du jury.

Les simulations constituent, dans cette perspective, un levier particulièrement utile. Elles permettent d'améliorer progressivement la posture, l'argumentation et la capacité à prendre appui sur les documents tout en développant une parole personnelle et professionnelle.

Enfin, le choix de l'option en langue vivante étrangère ou en EPS doit être réfléchi. Il doit reposer sur les compétences réelles du candidat, sur son niveau de maîtrise et sur le temps dont il dispose pour se préparer sérieusement, plutôt que sur une supposition de facilité.

7. Réussir les épreuves écrites

7.1 En français

En français, la préparation doit s'appuyer sur une lecture régulière de textes littéraires, documentaires et institutionnels, afin de renforcer la compréhension, d'enrichir le vocabulaire et de développer la capacité à reformuler une idée avec précision, sans recourir à la paraphrase. Elle suppose également une consolidation des connaissances en grammaire, en orthographe, en lexique et en syntaxe. L'analyse de productions d'élèves constitue enfin un entraînement indispensable pour identifier les réussites, repérer les obstacles rencontrés et proposer des pistes d'accompagnement adaptées. Une attention particulière doit être portée à la qualité de l'expression écrite, qui constitue un critère d'évaluation à part entière.

7.2 En mathématiques, sciences et technologie

En mathématiques, sciences et technologie, la préparation doit permettre de consolider les notions fondamentales attendues à l'école primaire et de développer la capacité à justifier une démarche, à expliciter un raisonnement et à produire une réponse organisée. Elle doit également intégrer un travail régulier d'analyse des erreurs d'élèves afin d'identifier les obstacles rencontrés et de proposer des remédiations réalistes. La connaissance des programmes et des ressources institutionnelles, notamment les guides fondamentaux et les ressources Éduscol, constitue un appui indispensable pour relier les savoirs disciplinaires aux gestes professionnels et aux situations concrètes de classe.

8. Réussir les épreuves orales

Pour réussir l'épreuve orale, le candidat doit procéder à une lecture attentive du dossier afin d'en identifier le thème, les enjeux principaux et les éventuelles tensions professionnelles. Cette première étape permet de situer précisément la situation proposée et d'éviter une lecture strictement descriptive des documents.

Il doit ensuite sélectionner les idées essentielles, sans chercher à résumer l'ensemble du dossier. L'objectif est de repérer les informations utiles pour construire une analyse organisée et répondre à une question professionnelle précise.

À partir de cette analyse, la formulation d'une problématique simple, claire et professionnelle constitue une étape décisive. Elle donne une direction à l'exposé et aide le candidat à structurer son raisonnement.

Le plan doit ensuite être construit en deux ou trois parties directement reliées à cette problématique. Cette organisation permet de présenter un propos lisible, progressif et cohérent pour le jury.

Pendant l'exposé, les documents doivent servir d'appui à la réflexion, sans être simplement paraphrasés. Le candidat doit montrer qu'il sait les analyser, les mettre en relation et les utiliser pour éclairer ses choix.

Il est également attendu qu'il mobilise des connaissances personnelles, notamment les programmes, les textes officiels, les ressources institutionnelles et des exemples issus de la classe. Ces références donnent de la consistance à l'argumentation et montrent une véritable compréhension du métier.

La conclusion doit répondre explicitement à la problématique. Elle permet de rappeler l'essentiel du raisonnement et de montrer que l'exposé aboutit à une réponse claire et professionnelle.

Lors de l'entretien, le candidat doit écouter attentivement les questions du jury, répondre avec précision et accepter de nuancer son propos. Cette attitude témoigne d'une posture professionnelle ouverte, réfléchie et capable d'évoluer à partir de l'échange.

9. Synthèse des points clés

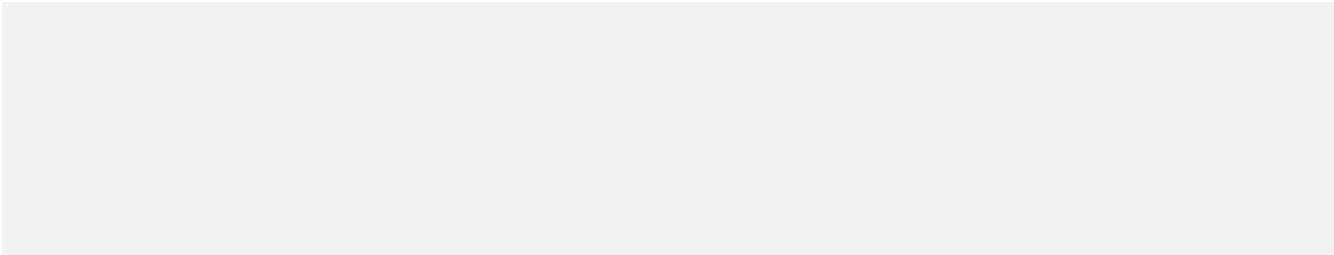
Les données statistiques de la session montrent que 59,5 % des candidats présents ont été admis, ce qui confirme que la réussite est accessible aux candidats engagés dans une préparation régulière et structurée. Le taux d'absentéisme, qui atteint 42,5 %, rappelle toutefois qu'une proportion importante des inscrits ne poursuit pas la démarche jusqu'à son terme.

Enfin, les résultats confirment le caractère déterminant des épreuves orales. La mise en situation professionnelle constitue un moment particulièrement discriminant, dans la mesure où elle exige une analyse solide, une argumentation structurée et une posture professionnelle conforme aux exigences du service public d'éducation.

10. Textes de référence

- [Décret n°2007-1290 du 29 août 2007 relatif aux conditions d'application à Mayotte des dispositions statutaires relatives aux professeurs des écoles.](#)
- [Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles](#)
- [Arrêté du 19 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation à Mayotte du concours externe et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles](#)

10.1 Arrêtés relatifs à la session 2026

- [Arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles à Mayotte](#)
 - [Arrêté portant composition du jury d'admissibilité du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles, session 2026](#)
 - [Arrêté portant composition du jury d'admission du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles session 2026](#)
- 

Rédacteurs :

Mme EL HADJI MADI M'DAHOMA Karima – Directrice référente académique

M. REMY Pierre-Yves – Inspecteur de l'Education nationale